

Reçu dons aux oeuvres (Articles 200 et 238 bis du Code général des impôts)

Nu	méro	d'ordre	du	reçu

Bénéficiaire des versements					
Nom ou dénomination :					
Adresse:					
N° Rue					
Code postal Commune Objet:					
Cochez la case concernée (1) :					
Oeuvre ou organisme d'intérêt général.					
Fondation d'entreprise.					
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date dupublié au Journal Officiel du					
Musée de France					
Association cultuelle ou de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par décision en date du délivrée par le préfet de					
Etablissement d'enseignement supérieur ou artistique privé, à but non lucratif, agréé par décision en date du					
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à leur logement.	des personnes en difficulté ou favorisant				
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'en	treprises.				
Association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rh publique par arrêté préfectoral en date du					
Etablissement public des cultes reconnu d'Alsace-Moselle.					
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)					
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals (2)					
Donateur					
Nom:					
Adresse:					
Code postal Commune					
Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :					
Somme en toutes lettres :					
Date du paiement :					
Mode de versement :					
☐ Numéraire ☐ Chèque ou virement	Date et signature				
Autres (3)					

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
 (2) dons effectués par les entreprises
 (3) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils ne demandent pas le remboursement